

L'Association vous invite à participer à sa prochaine Assemblée Générale Ordinaire :

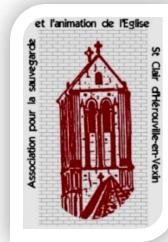
Samedi 6 décembre à 10h

à la Mairie d'Hérouville-en-Vexin

avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président.
- Rapport financier de la Trésorière.
- Fixation des cotisations 2026-2027
- Renouvellement des tiers sortants (rééligibles) du CA :
 - Jenny Colmard
 - Jean-Marie HoblingreLes candidatures éventuelles sont à adresser au Président avant l'Assemblée Générale.
- Procédure de classement « Monument Historique » de la cloche, de deux statues et d'une peinture.

- Point sur les « petits travaux » d'entretien effectués par les bénévoles de l'Association.
- Point sur les gros travaux structurels faits ou à prévoir.
- Bilan et perspectives des animations (visites de l'église, crèche, Journées du Patrimoine, vente de livres et de cartes postales...)
- Point sur la souscription populaire défiscalisée.
- Questions diverses.



Association pour la Sauvegarde et l'Animation
de l'Eglise Saint Clair d'Hérouville-en-Vexin

Apportez votre pierre !

INVITATION

L'Association pour la Sauvegarde de l'Église d'Hérouville-en-Vexin vous invite à participer à sa prochaine Assemblée Générale ordinaire :

**Samedi 6 décembre 2025
à 10h à la Mairie**

Attention : seules les personnes à jour de leur cotisation pourront prendre part aux délibérations. Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée Générale, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre cotisation et votre pouvoir. Cela peut être également l'occasion de participer aux travaux de restauration de l'église (propriété de la Commune) en faisant un don défiscalisé.

Merci de votre participation !

Le Président :
Jean-Marie PIERRAT

L'église, ce monument historique au cœur de notre village vous tient à cœur ? Nous aussi ! Nous œuvrons pour sa restauration, sa mise en valeur, et la compréhension de son histoire.

L'Association s'est donné pour mission d'épauler la Commune (propriétaire depuis la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905) dans la recherche de financements publics et privés.... Mais aussi de mettre en valeur le magnifique monument du XII^e siècle que nous ont légué nos prédécesseurs Hérouvillois.

Nous comptons sur votre participation !



A renvoyer si vous ne pouvez pas être présent :

POUVOIR ET ADHESION

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

ne pourra pas être présent à l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise d'Hérouville, et donne pouvoir* à _____, également membre de l'Association et à jour de sa cotisation pour me représenter et voter lors de cette réunion.

Je verse ma cotisation 2025-2026 (15.00€ : espèces ou chèque à l'ordre de « ASE Hérouville », non déductible des impôts). Il est possible également de régler votre cotisation : www.eglise-saint-clair.org

Je souhaite participer à la vie de l'Association et suis candidat(e) pour être éventuellement élu(e) au Conseil d'Administration.

Fait à _____, le _____
Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».

Vous souhaitez faire un don défiscalisé pour soutenir les travaux de l'église ?
Voir la page suivante...

* Attention : conformément aux statuts, chaque membre ne peut être porteur que de 4 pouvoirs maximum.

HEROUVILLE

EN VEXIN



Ma participation défiscalisée

Attention : pour des raisons techniques, votre participation ne pourra être prise en compte au titre de l'année en cours que si elle nous parvient avant le 15 décembre 2025...

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ou :

Société : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Je soutiens les travaux en cours ou futurs de l'église d'Hérouville-en-Vexin, et je fais un don défiscalisé de €.

A ce titre, je vais bénéficier d'une économie au titre de :

- L'Impôt sur le Revenu** à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable
- L'Impôt sur la Fortune Immobilière** à hauteur de 75% du don dans la limite de 45 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60 000 €).
- L'Impôt sur les Sociétés**. Déduction à hauteur de 60 % du don dans la limite de 5°/oo du Chiffre d'Affaires.

(Établir votre chèque à l'ordre de « Restauration de l'église d'HEROUVILLE – Trésor Public »). Le reçu fiscal correspondant me sera transmis avant la prochaine période de déclaration d'impôt.

Fait à _____ le _____
Signature :